

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 23 janvier 2023

Délibération n° 2023-1561

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Genay

Objet : Développement urbain - Place de Verdun - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'un local commercial et d'un local à usage de débarras formant les lots n° 2 et 69 situés 14 route de Saint-André de Corcy - Abrogation de la délibération du Conseil n° 2021-0755 du 27 septembre 2021

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 janvier 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Chadier (pouvoir à M. Rantonnet), Mme Coin (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Marguin (pouvoir à M. Blache), Mme Nachury (pouvoir à Mme Croizier).

Conseil du 23 janvier 2023**Délibération n° 2023-1561**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Genay

Objet : Développement urbain - Place de Verdun - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'un local commercial et d'un local à usage de débarras formant les lots n° 2 et 69 situés 14 route de Saint-André de Corcy - Abrogation de la délibération du Conseil n° 2021-0755 du 27 septembre 2021

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2023, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par arrêté n° 2020-08-03-R-0590 du 3 août 2020, la Métropole de Lyon a préempté un bien constitué de 2 locaux, situés place de Verdun à Genay, pour le compte de la Ville de Genay qui s'est engagée à préfinancer cette acquisition dans un objectif de redynamisation du pôle commercial, dans un contexte de fragilité des commerces de proximité et afin d'encourager le dynamisme de ce pôle commercial.

II - Désignation du bien

Le bien dont il s'agit est constitué :

- d'un local commercial, en rez-de-chaussée, formant le lot de copropriété n° 2, d'une superficie de 187,04 m² avec les 951/10 000 de la propriété du sol et des parties communes générales,
- d'un local, en sous-sol, formant le lot de copropriété n° 69, d'une superficie d'environ 13 m², à usage de débarras, avec les 28/10 000 de la propriété du sol et des parties communes générales,
- le tout bâti sur terrain propre cadastré sur les parcelles AI 602, AI 604, AI 610 et AI 611 d'une superficie de 1 421 m², situé place de Verdun, route de Saint-André de Corcy à Genay.

Cependant, le 16 septembre 2020, monsieur Hacem Belgacem, en qualité d'acquéreur évincé, a formé une requête en annulation de l'arrêté de préemption auprès du Tribunal administratif de Lyon.

Par un jugement rendu le 21 octobre 2021, le Tribunal administratif de Lyon a annulé l'arrêté de préemption.

La Métropole n'a pas interjeté appel et la Ville de Genay n'a pas manifesté sa volonté de former un appel.

Dans ces conditions, la délibération du Conseil n° 2021-0755 du 27 septembre 2021, qui actait la cession à la Ville de Genay, a lieu d'être abrogée ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'abrogation de la délibération du Conseil n° 2021-0755 du 27 septembre 2021 approuvant la cession, à titre onéreux, pour un montant de 176 000 €, suite à préemption avec préfinancement, d'un local commercial et d'un local à usage de débarras formant les lots n° 2 et 69, sur un terrain propre cadastré AI 602, AI 604, AI 610, et AI 611, d'une superficie de 1 421 m², situé place de Verdun, 14 route de Saint-André de Corcy à Genay.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 janvier 2023

Date de télétransmission : Date de réception préfecture : 25 janvier 2023
--